



Appel à candidatures

CONSTITUTION D'UN GROUPE DE CONTACT JEUNES (16-25 ANS)ⁱ
EN VUE DE SA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA CONFERENCE
NATIONALE DE SANTE (C.N.S.) SUR LA MANDATURE 2015-2018

I. Contexte et modalités de participation du groupe-contact jeunes à la Conférence nationale de santé

A. Contexte

La [C.N.S.](#) souhaite écouter et transmettre la parole de jeunes pour toutes les questions qui concernent la santé, que ce soit l'accès aux soins ou à l'accompagnement, la prévention, l'éducation pour la santé, la solidarité... Dans cette optique, la C.N.S. a déjà tenu [un débat public sur « les jeunes et la santé : comment être plus solidaires ? »](#), le 02.12.13, en partenariat avec la Direction générale de la santé (D.G.S.) du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le [Conseil économique, social et environnemental](#) (C.E.S.E.). Ce débat public a été organisé autour d'un groupe de 22 jeunes constitué sur appel à candidatures. Avec l'aide d'un prestataire externe, le groupe de jeunes a produit un [cahier d'acteurs](#) qui a été le fil conducteur de la journée. Ce débat public a réuni environ 300 jeunes issus principalement d'Ile-de-France et des représentants des grandes institutions de santé.

A la suite du débat, sur [saisine](#) du Directeur général de la santé, un avis [« Rendre effective la solidarité en santé avec les jeunes »](#) a été élaboré avec le groupe de jeunes. Cet avis a été rapporté par M. Laurent GERBAUD et adopté par l'[assemblée plénière](#) de la C.N.S. le 2 juillet 2014.

La C.N.S. vient de commencer une nouvelle mandature, qui s'achèvera en 2018. **Afin de répondre à la demande de plusieurs de ses membres et de poursuivre les travaux engagés par la précédente mandature avec la jeunesse, il a été proposé la constitution d'un groupe-contact jeunes en lien avec la C.N.S.** En effet, forte du succès du groupe-jeunes mobilisé à l'occasion du débat public, la C.N.S. souhaite poursuivre l'expérience en l'instituant de manière pérenne.

Il s'agit de faire participer aux travaux de la C.N.S. un public à même de donner le point de vue des jeunes sur tous les sujets concernant la santé.

B. Modalités

Le groupe-contact jeunes se composera d'une quinzaine de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ils seront mobilisés à travers les organismes destinataires de cet appel à candidature, qui en proposera chacun un (1) ou deux (2). Jusqu'en février 2018, le groupe-contact se réunira 2 fois par an le même jour que la Commission permanente de la C.N.S.. De plus, il pourra se réunir de manière autonome entre ces 2 réunions en cas de besoin. Il sera animé, avec l'appui du secrétariat général de l'instance, par un membre de la C.N.S. qui sera en charge de « transformer » les travaux en contribution à destination de la C.N.S.. Idéalement, il tiendra sa première réunion en septembre 2015 et ses travaux se dérouleront en 2 temps, renouvelés d'année en année :

- à la première réunion avec la Commission permanente, un thème sera conjointement choisi par le groupe-contact jeunes et la Commission permanente. Ce thème fera l'objet d'une contribution du groupe-contact jeunes qui sera susceptible soit d'être reprise dans un avis de la C.N.S. soit rendue publique de manière plus autonome, mais toujours sous couvert de l'instance,

- pendant les 6 mois suivants, le groupe-contact jeunes préparera, lors de réunions intermédiaires autonomes, la contribution dont le thème et le format auront été choisis lors de la première réunion avec la Commission permanente. Elle pourra notamment comporter, après avis des membres du groupe-contact :
 - a) des questions identifiées par les jeunes sur le thème choisi ;
 - b) des expériences vécues pouvant faire l'objet de témoignages ;
 - c) des attentes et des besoins des jeunes sur les questions posées ;
 - d) le cas échéant, des pistes de propositions d'amélioration du système de santé et de solidarité.

Tout autre contenu proposé par le groupe-jeunes et approuvé par la Commission permanente sera également le bienvenu. Ce contenu pourra prendre une forme orale ou écrite.

La mission de ce groupe-contact jeunes ne se limitera pas uniquement à un seul travail thématique. **En effet, lors des 2 réunions communes annuelles, la Commission permanente de la C.N.S. pourra consulter le groupe-contact jeunes sur tout sujet en fonction de l'actualité.**

Le groupe-contact jeunes participera ainsi, à l'élaboration d'avis de la C.N.S. et servira de relais, de témoins privilégiés, de force de proposition lors des éventuels débats publics organisés pendant cette période.

II. Qui peut participer à l'appel à candidatures ?

L'appel à candidatures s'adresse aux organismes souhaitant s'impliquer dans les travaux de la C.N.S. (associations, fédérations, établissements publics, etc.).

L'organisme candidat doit remplir les **2 critères** de recevabilité suivants :

- être une organisation de jeunesse ou de jeunes, ou travaillant très régulièrement en lien avec les jeunes ;
- pouvoir attester de sa capacité à mobiliser 1 ou 2 jeunes et à les accompagner régulièrement tout au long de la mandature 2015-2018 de la C.N.S..

III. Quelles sont les obligations des organismes retenus ?

Les organismes qui seront sélectionnés à la suite de cet appel à candidatures s'engagent à :

- mobiliser 1 ou 2 jeunes actuellement entre 16 et 25 ans, membre(s) ou non de leur structure, en vue de leur participation au groupe-contact jeunes de la C.N.S.. Ce ou ces jeunes peuvent avoir déjà participé au débat public organisé par la C.N.S. en décembre 2013 ;
- dans le cas où l'organisme serait amené à mobiliser 2 jeunes, respecter la parité homme-femme ;
- s'assurer de leur participation aux 2 réunions communes annuelles du groupe-contact jeunes et de la Commission permanente ;

N.B. : le ou les jeunes mobilisés par l'organisme devront, sauf en cas d'empêchement majeur et justifié, participer à l'intégralité des réunions annuelles avec la Commission permanente. Une participation « à la carte » n'est pas envisageable. Dans le cas où un jeune se trouverait subitement indisponible pour le reste de la mandature, un remplacement est envisageable.

- les accompagner dans la préparation de leurs contributions au groupe-jeunes, notamment entre les 2 réunions communes.

Par ailleurs, le Ministère en charge de la santé s'engage à prendre directement en charge les frais de déplacement des jeunes (y compris pour les jeunes venant de province) pour les 2 réunions annuelles et éventuellement toute autre réunion ¹ où leur participation aura été jugée nécessaire. Le Ministère de la santé s'engage à mettre à disposition du groupe-contact jeunes une salle, afin qu'ils puissent se réunir et travailler sur leur contribution entre les 2 réunions, un système de visioconférence permettant de communiquer avec les jeunes résidant en province, en cas de besoin.

IV. Comment poser une candidature ?

L'appel à candidatures est mis en ligne sur le site internet de la C.N.S. qui est accessible à toutes et à tous : <http://www.sante.gouv.fr/conference-nationale-de-sante-c-n-s.html>

Il est diffusé à toutes et tous les partenaires ayant participé au Comité d'orientation du débat public de décembre 2013, à des associations ayant été en rapport avec la C.N.S., ainsi qu'à toutes et tous les membres de l'instance qui sont invité(e)s à le relayer à leur tour auprès de leurs organismes d'origine et au sein de leurs réseaux.

Pour candidater, les organismes doivent adresser un dossier de candidature comprenant :

- un document présentant l'organisme candidat (missions et résumé du bilan d'activité...) et ses motivations pour répondre à cet appel à candidatures ;
- une présentation du ou des 2 candidat(e)s, apportant les renseignements suivants : nom, prénom, année de naissance, coordonnées disponibles, éventuelle participation au débat public du 2 décembre 2013 ;
- ce dossier doit être envoyé par messagerie électronique aux adresses suivantes : cns@sante.gouv.fr et thomas.dietrich@sante.gouv.fr

Date limite d'envoi : Lundi 8 juin 2015 à 12 h

Pour toute **demande de renseignements** préalables à la candidature, il est possible de s'adresser à Thomas Dietrich, chargé de mission pour le Secrétariat général de la Conférence nationale de santé (thomas.dietrich@sante.gouv.fr - Tél. : 01 40 56 80 69)

¹ Indemnisation des frais engagés (pour en savoir plus, voir notre [« questions/réponses »](#))

Vous pouvez aussi lire notre document réalisé à partir des questions les plus fréquemment posées, avec réponses du secrétariat de la C.N.S., dans l'article : [Appel à candidatures : constitution d'un groupe contact-jeunes \(16 à 25 ans\), en vue de sa participation aux travaux de la C.N.S. - mandature 2015-2018](#)

V. Modalités de sélection des candidatures

Afin de constituer le groupe-contact jeunes, jusqu'à 15 organismes seront retenus. Ces organismes seront sélectionnés par un comité d'examen composé de la Présidente, de membres de la Commission permanente et de membres du Secrétariat général de la C.N.S.. Ils seront choisis compte-tenu de leur expérience avec les jeunes et de la diversité des situations de vie. Le Secrétariat général de la C.N.S. sera particulièrement attentif aux candidatures des organismes ayant déjà participé au débat public du 2 décembre 2013. La diversité géographique, sociologique sera prise en compte. **La parité hommes/femmes devra être respectée au sein du groupe-contact jeunes.**

[dernières modifications : le 20.05.15]

ⁱ N.B. : la forme masculine utilisée comme « générique » dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.